

Cinquante-neuvième assemblée du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, tenue le mercredi 14 février 2023, à la MRC des Sources, au 309, rue Chassé, à Val-des-Sources, à la Salle Madeleine Lamoureux.

Présences

M. Christian Côté, vice-président	MRC d'Arthabaska
Mme Andréanne Ladouceur	MRC des Sources
M. Mario Nolin	MRC d'Arthabaska
M. Réal Fortin.	MRC d'Arthabaska

Également présents

Mme Chantale Ramsey	Directrice générale, Tingwick
Mme Sarah Thibaudeau-Gosselin	Chargée de projet, MRC des Sources
Mme Geneviève Desharnais	Agente d'administration, MRC des Sources
Mme Anouk Wilsey	Directrice générale, Saint-Rémi-de-Tingwick
Mme Sylvie Bellerose	Association des résidents Trois-Lacs
M. Patrick Parenteau	Directeur inspection et environnement, Val-des-Sources
M. Mario Hinse	Représentant, Tingwick
M. Claude Tremblay	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédéric Marcotte,	Directeur général et greffier-trésorier, MRC des Sources

Absents

Mme Pascale Désilets	MRC d'Arthabaska
M. Hugues Grimard, président	MRC des Sources
M. Jocelyn Dion	MRC des Sources
M. Marcel Boisvert	Directeur général par intérim, Wotton
M. David Vincent	Préfet suppléant MRC d'Arthabaska
M. Michel Gouin	Association des résidents Trois-Lacs
M. Mark-Olivier Bellerose	Association des résidents Trois-Lacs
M. Frédérick Michaud	Directeur général, MRC d'Arthabaska
M. Philippe LeBel	Directeur aménagement, MRC des Sources
M. Alain Groleau	Représentant, St-Rémi-de-Tingwick

Le tout sous la présidence de M. Christian Côté, vice-président de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

VÉRIFICATION DU QUORUM

Quatre (4) représentants des deux (2) municipalités régionales de comté membres de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs sont présents. Il y a donc quorum. L'assemblée est ouverte à 13h32.

2023-02-0711

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour remis aux membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL

2023-02-0712

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 DÉCEMBRE 2022

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal du 14 décembre 2022, tous d'un commun accord exemptent le vice-président de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE le procès-verbal de l'assemblée du décembre 2022 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

DOSSIERS MUNICIPAUX

CONTRÔLE DES ACCÈS ET GESTION DES DESCENTES PRIVÉES

Mme Anouk Wilsey et M. Patrick Parenteau ont fait une présentation détaillée de la soumission reçue de la compagnie *Ozero*.

M. Mario Nolin présente des photos et documents à titre informatif d'une station de lavage artisanale au Lac Nicolet. Il mentionne que les pièces proviennent de la compagnie *Airablo*.

M. Nolin a également présenté des dessins à l'échelle de barrières ainsi que les prix des différentes composantes. M. Pierre Lacourse est le concepteur de ce système au Lac Nicolet

Mme Chantal Ramsay souligne que, du côté de Tingwick, la barrière se trouvera à l'intérieur de la zone inondable afin de ne pas empiéter sur un terrain privé.

Le système de barrière autour du lac Mégantic sera visité au printemps afin de cibler les enjeux.

Du financement pourrait être demandé pour le Volet 4 d'une entente intermunicipale. D'autres subventions pourraient être demandées au moment de la conception de la station de lavage qui sera abordée en phase 2 du projet à la suite de la mise en place des barrières.

CONTRÔLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE)

RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE AU SUJET DU FAUCARDAGE

Une rencontre avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a eu lieu le 14 décembre 2022 afin de :

RETOUR SUR NOS OPÉRATIONS DE BÂCHAGE DE L'ÉTÉ 2022

Une approbation par le ministère a été faite sur notre méthode de bâchage et une demande a été faite afin de pouvoir devancer la date de début des travaux de bâchage pour la saison 2023 sur le lac Trois-Lacs.

Normalement, afin de respecter les périodes de fraie du brochet et de la perchaude, il est impossible de pouvoir bâcher avant le 15 juin, mais le ministère était ouvert à faire des exceptions de cas par cas, selon l'emplacement de l'herbier sur le lac et le potentiel de présence de frayère.

FAUCARDAGE DANS LE LAC

Après vérification auprès du ministère pour l'acquisition d'un faucard motorisé pour intégrer la méthode dans notre plan de lutte, celui-ci désapprouve complètement l'usage d'un faucard motorisé. Les raisons évoquées sont imprécises. Ils ont mentionné les risques de blessures aux poissons. Il semble qu'ils ne veuillent pas créer de précédent quant à l'emploi de cette méthode.

DEMANDER CONSEIL POUR ASSURER LE SUIVI DU POTENTIEL DES PRÉSENCE DE LA MOULE ZÉBRÉE

Il a été demandé au ministère quelles étaient les meilleures méthodes de détection de la moule zébrée dans le lac. Il existe par exemple des trappes à larves et des analyses d'ADN environnemental.

Selon les analyses d'eau effectuées en 2022 par le ministère, le lac Trois-Lacs a un certain potentiel pour l'établissement de cette espèce envahissante.

Le ministère ne recommande pas l'usage de trappes à larves ou le suivi de l'ADN environnemental. Il suggère plutôt la sensibilisation des riverains et utilisateurs afin de reconnaître et être avisés rapidement de l'établissement des moules sur les structures submergées (quais, pontons, etc.).

2023-02-0713

CONTRAT GRÉ A GRÉ - ADJUDICATION AUX ENTREPRISES S.P. : ACHAT DE TOILES MOUSTIQUAIRES POUR LE BÂCHAGE DES HERBIERS DE MYRIOPHYLLE À ÉPIS

CONSIDÉRANT que la lutte aux espèces exotiques envahissantes dans le lac Trois-Lacs doit se poursuivre à l'été 2023;

CONSIDÉRANT que le bâchage des herbiers monospécifiques à l'aide de toiles moustiquaires de fibre de verre a été retenu comme méthode de contrôle et que celle-ci sera prise en charge par la RIRPTL;

CONSIDÉRANT que le bâchage d'une superficie de 5 000 m² est prévue et qu'un chevauchement des toiles de 25 à 50% doit être ajouté, pour une superficie totale de 75 000 pi² à couvrir;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs est soumise au Règlement 007-2021 Règlement de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1);

CONSIDÉRANT la section II, article 13 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat fabrication et vente de bouées de localisation des herbiers de myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions, dont l'une des Entreprises S.P. reçue le 25 janvier 2023 pour l'achat de rouleaux de toile moustiquaire au montant maximal de 11 539,25 \$ et la deuxième de la compagnie Biobac reçue le 15 novembre 2022 pour l'achat de rouleaux de toile *Aquascreen* au montant maximal de 61 180,00 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Et appuyé par M. Réal Fortin

ET RÉSOLU,

QUE la Régie intermunicipale de restauration et préservation des Trois-Lacs accepte le contrat de vente de rouleaux de toile moustiquaire des Entreprises S.P. au montant maximal de 11 539,25 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité.

a mis en forme : Normal, Gauche, Droite : 0,01 cm, Ajouter de l'espace entre les paragraphes de même style, Taquets de tabulation : Pas à 2,5 cm + 15,25 cm

RÉCUPÉRATION ET MANUTENTION DES TOILES DE CASCADES

Tel que discuté avec M. Christian Côté, un test de nettoyage des toiles récupérées sera effectué à la chambre de lavage de Cascades le vendredi 17 février 2023. Un protocole de nettoyage efficace sera mis sur pied avant d'entreposer les toiles accumulées jusqu'à maintenant.

2023-02-0714 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM) DESJARDINS

CONSIDÉRANT que la lutte aux espèces exotiques envahissantes dans le lac Trois-Lacs doit se poursuivre à l'été 2023;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, une demande d'aide financière sera adressée au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) de la caisse Desjardins des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Appuyé par M. Mario Nolin

ET RÉSOLU,

QUE la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs nomme M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom dans le cadre de la demande d'aide financière Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) pour soutenir la lutte contre les plantes exotiques envahissantes et à signer tout document et contrat relatif à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-0715 CONTRIBUTION AU PROJET DE CONTRÔLE DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS DÉPOSÉ PAR L'ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DES TROIS-LACS (ARTL) AU PROGRAMME ÉCOPROPULSION

CONSIDÉRANT que la lutte aux espèces exotiques envahissantes dans le lac Trois-Lacs doit se poursuivre à l'été 2023;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, une demande d'aide financière est déposée par l'Association des résidents des Trois-Lacs (ARTL) au Fonds Écopropulsion de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs offre son appui au projet, à raison d'une contribution en espèce totalisant 3 400 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin
appuyé par M. Mario Nolin

ET RÉSOLU,

QUE la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs nomme M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier, comme personne autorisée à agir en son nom dans le cadre de son appui à la demande d'aide financière du Fond Écopropulsion pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes et à signer tout document et contrat relatif à ce projet.

Adoptée à l'unanimité.

QUALITÉ DE L'EAU

INSCRIPTION AU RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS

Il a été convenu que la RIRPTL renouvellera l'inscription au RSVL pour l'été 2023. La RIRPTL procédera de nouveau cette année à la mesure de la transparence de l'eau et à l'échantillonnage de la qualité de l'eau (carbone organique dissous, phosphore total et chlorophylle a).

ADMINISTRATION ET FINANCES

2023-02-0716

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), introduit par la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (PL 122), la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs doit déposer au moins une fois l'an, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son Règlement numéro 007-2021 sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle (RGC) et permettre de rendre compte de la saine gestion de ses contrats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
Et appuyé M. Mario Nolin

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0717

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT la présentation de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Réal Fortin
Et appuyé par Mme Andréanne Ladouceur

ET RÉSOLU,

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2022 de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs soit et est approuvé tel que présenté. :

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0718
LISTE DES CHÈQUES DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2022 AU 31 DÉCEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles pour effectuer le paiement des listes de comptes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Mario Nolin
appuyé par M. Réal Fortin

QUE le compte ci-dessous soit et est accepté et que le greffier-trésorier est autorisé à le payer :

Du 1^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022 : numéros 202200058 à 202200070 pour un montant total de 19 933.49 \$ selon la liste détaillée fournie aux membres du conseil.

Il est proposé par M. Mario Nolin
Et appuyé par M. Réal Fortin

Adoptée à l'unanimité

2023-02-0719
DÉSIGNATION D'UNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES POUR LA TRANSMISSION EN LIGNE DE DOCUMENTS À L'ATTENTION DES MINISTÈRES

CONSIDÉRANT que la transmission de demandes d'autorisations ministérielles doit désormais se faire grâce aux services en lignes par l'intermédiaire de ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT que des demandes d'autorisations ministérielles doivent être produites par la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs dans l'application de ses mandats;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andréanne Ladouceur
appuyé par M. Mario Nolin,

QUE Mme Geneviève Desharnais, agente d'administration (ci-après la représentante), soit autorisée à signer, au nom de la Régie intermunicipale de restauration et de préservation des Trois-Lacs, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSÉQR.

VARIA

BUREAU DE PROJETS SUR LES ZONES D'INTERVENTIONS SPÉCIALES DU MAMH

M. Nolin a demandé des nouvelles du bureau de projet sur les Zones d'Intervention Spéciales du MAMH. Il mentionne avoir discuté avec M. Thierry Bourdeau du MAMH. Personne n'avait de nouvelles en lien avec le bureau de projet depuis la rencontre du 6 décembre 2022, qui avait été résumée lors du dernier CA de la RIRPTL.

2023-02-0720

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Andréanne Ladouceur propose la levée de l'assemblée à 15h40.

Adoptée à l'unanimité.

M. Christian Côté
Vice-président

M. Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier